

Conseil départemental de la Somme



Appel à projets Som'Innov

« Som'Innov » en quelques mots

Confrontée à un environnement économique mondial très concurrentiel, l'agriculture de la Somme doit s'adapter, se moderniser et se renouveler afin de **gagner en compétitivité**. À travers l'appel à projets "Som'Innov", le Conseil départemental de la Somme souhaite donc faciliter l'émergence et l'**accompagnement d'activités innovantes dans les filières agricole, forestière et halieutique**.

Cet appel à projets va permettre d'accompagner les exploitations agricoles dans la réalisation d'**investissements dans des matériels innovants**.

Éléments de langage

- Innovation
- Subvention
- Aide
- Numérique
- Robotisation

Qui peut l'utiliser ?

Les exploitants agricoles, sous forme individuelle ou sociétaire, qui souhaitent :

- o innover
- o développer une innovation
- o expérimenter sur leur exploitation des solutions innovantes

Comment ça fonctionne ?

- o Télécharger le dossier de candidature et le règlement après l'inscription sur la page www.somme.fr/sominnov.
- o Envoyer le dossier de candidature avant la date de clôture.
- o Après évaluation, le comité technique de sélection retiendra des projets pour une présentation devant un jury.
- o La décision d'attribution du jury est soumise à la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Somme.
- o L'aide prendra la forme d'une subvention d'un montant représentant 30 % maximum du coût hors taxe des dépenses subventionnables avec un plafond d'aide de 50 000 € par projet.

Quelles sont les conditions pour bénéficier du programme ?

Pour pouvoir bénéficier de cet appel à projets et de l'ensemble de l'accompagnement des acteurs économiques du territoire, il suffit de présenter un projet possédant un volet innovation.

Au-delà du caractère innovant du projet, il sera également évalué sur sa viabilité économique, son impact environnemental, sur la création de valeur et d'emploi sur le territoire et sur son impact sur les secteurs agricole, forestier et halieutique (augmentation de la valeur ajoutée, diversification amenant à une augmentation des ressources et sur la vivabilité au travail ...)

Le démarrage des investissements devra être postérieur au dépôt du dossier.



+ D'informations :

Contact : Edite BORGES
Mail : eborges@somme.fr
Site Internet : www.somme.fr/sominnov

Rédaction : mai 2018

Mise à jour : juillet 2020